

# DIVISION DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

## Objectifs

- Travailler de pair avec les régies des services à l'enfant et à la famille, les organismes communautaires, les bureaux régionaux, les équipes régionales des centres d'accès communautaires ainsi que d'autres organismes pour assurer la protection et la sécurité des enfants, aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial et promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.
- Améliorer l'accès des parents à des services de garde de qualité et de prix abordable qui contribuent au développement sain des jeunes et à la participation sociale, économique et professionnelle des parents.
- Appuyer l'établissement et l'entretien de relations harmonieuses entre parents, enfants et famille élargie, s'occuper des enfants qui ont besoin de protection axée sur les soins parallèles et aider les personnes aux prises avec la violence familiale ou le dysfonctionnement familial.
- Aider les organismes communautaires et les collectivités à accroître leur aptitude à promouvoir le développement sain, le bien-être et l'intégration des enfants et des familles.
- Offrir une aide en matière de politiques, de programmes, de finances et dans d'autres domaines aux régies, aux fournisseurs de services et aux autres organismes.
- Collaborer avec les collectivités, les organismes communautaires, les autres gouvernements, les autres bailleurs de fonds et les autres secteurs afin d'améliorer les résultats pour les enfants et les familles.

## Responsabilités

- Administrer la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur l'adoption*, la *Loi sur l'adoption internationale* (Convention de La Haye) et la *Loi sur les garderies d'enfants*.
- Assurer la gestion centralisée des programmes de la Division des services à l'enfant et à la famille, dans le cadre des initiatives stratégiques, et collaborer à la gestion des initiatives stratégiques pour d'autres divisions qui font partie du ministère.
- Offrir une orientation et une aide en matière de programmes, de politiques et d'administration pour ce qui est des services aux enfants pris en charge et des services de protection des enfants et d'adoption fournis aux collectivités et aux familles conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption*. Ces services sont offerts par les offices des services à l'enfant et à la famille et les bureaux régionaux. De plus, d'autres organismes assurent des services spécialisés.
- Délivrer des licences, soutenir les programmes et offrir une aide financière aux garderies, et procurer des allocations aux familles admissibles.
- Offrir une orientation et une aide aux chapitres du financement, des programmes et de l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux femmes victimes de mauvais traitements, à leurs enfants et aux hommes ayant un comportement violent.

- Offrir une orientation aux chapitres du financement, des programmes et de l'administration à une gamme complète d'organismes communautaires fournissant des services aux enfants et aux familles vulnérables, et assurer un soutien de fond au Programme de conciliation familiale.

Trois directions mettent en œuvre les programmes et les services gérés par la Division :

- Initiatives stratégiques et soutien des programmes
- Services de protection des enfants
- Aide aux familles et aux communautés :
  - Programme de garde d'enfants du Manitoba
  - Programme de prévention de la violence familiale
  - Programme d'aide communautaire

## INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

### Objectifs

- Assurer une gestion centralisée des programmes et de la politique pour la Division et les programmes qu'elle propose.
- Contribuer à la gestion de la mise en œuvre des grandes initiatives nouvelles et assurer la collaboration entre les directions opérationnelles de la Division et avec les autres principaux ministères.
- Coordonner les stratégies à long terme de la Division des services à l'enfant et à la famille dans le ministère et dans tout le gouvernement.
- Assumer une responsabilité financière en aidant les directions à gérer leurs ressources financières et à entretenir des relations avec les organismes.
- Présenter des recommandations sur les modifications législatives nécessaires pour appuyer la concrétisation des initiatives et des priorités du gouvernement.
- Améliorer la qualité des programmes de la Division en effectuant les évaluations de programmes et en conseillant les directions opérationnelles à propos de l'intégration de pratiques exemplaires dans la prestation des services.

### Responsabilités

- Élaborer un plan stratégique annuel pour la Division, en collaboration avec les directions opérationnelles.
- Élaborer des plans de mise en œuvre pour les nouvelles initiatives ou les grandes réformes des services existants.
- Coordonner les stratégies visant les enfants entre les différents secteurs des ministères gouvernementaux.
- Coordonner la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du budget des dépenses annuel et l'analyse du flux de trésorerie et des écarts, et assurer la comptabilité des fonds publics qu'administre la Division.

- Réviser les lois et les règlements et formuler des recommandations sur les modifications législatives qui s'imposent.
- Diriger la recherche et les évaluations de programmes et conseiller les directions opérationnelles et les organismes sur les pratiques exemplaires.
- Offrir une orientation concernant l'élaboration de normes pour la prestation des services.

#### **09-4A Initiatives stratégiques et soutien des programmes**

<b>Dépenses par sous-crédit</b>	<b>Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)</b>	<b>ÉTP</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006 (en milliers de \$)</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>	<b>Note expl.</b>
Total des salaires et des avantages sociaux	960,9	15,00	978,6	(17,7)	
Autres dépenses	290,0		291,2	(1,2)	
Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones	1 846,2		1 855,6	(9,4)	
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>2 136,2</b>		<b>2 146,8</b>	<b>(10,6)</b>	

#### **Activités/Faits saillants en 2005-2006**

En 2005-2006, la Direction menait les activités principales suivantes :

- Elle a continué de contribuer à la gestion du rôle de la Province dans le remaniement du réseau des services à l'enfant et à la famille qu'a entraîné la mise en œuvre de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance. En coopération avec les régies de services à l'enfant et à la famille :
  - la Régie de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
  - la Régie de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
  - la Régie de services à l'enfant et à la famille des Métis
  - la Régie générale de services à l'enfant et à la famille

La Direction a fini de coordonner le transfert des cas entre les régies non autochtones de protection de l'enfance à des régies autochtones, et elle a continué de coordonner et de soutenir le transfert connexe des ressources. Une fois achevé le transfert des cas, la phase 5 (Regroupement et renouvellement du système) a commencé.
- Elle a appuyé la planification stratégique à l'échelle de la Division en se concentrant sur l'amélioration des moyens visant à assurer la coordination et la collaboration relatives à la gestion des initiatives, à l'élaboration des politiques et à la résolution à point nommé des problèmes.
- Elle a participé à l'application continue des engagements du Manitoba liés à l'Initiative de développement du jeune enfant en encourageant et en appuyant la mise en œuvre du programme d'action pour les enfants du Manitoba. Pour cela, elle a encouragé et soutenu l'élaboration du programme d'action du Manitoba pour les enfants, de concert avec le gouvernement fédéral et en s'associant aux initiatives dirigées par Enfants en santé Manitoba.
- Elle a pris part à la mise en œuvre continue de l'initiative de prestation intégrée des services.

- Elle a coordonné la gestion financière pour la Division, notamment l'établissement du budget des dépenses annuel, l'analyse du flux de trésorerie et des écarts et le traitement des comptes.
- Elle a continué à mettre en œuvre les Applications des Services à l'enfant et à la famille, y compris la formation, le matériel et le branchement aux Applications.
- Elle a coordonné l'élaboration de politiques conformes aux priorités du gouvernement, aux objectifs ministériels et aux ressources à sa disposition.

## SERVICES DE PROTECTION DES ENFANTS

### Objectifs

- Veiller à ce que la collectivité et les familles assurent le bien-être de leurs enfants en vertu de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*.
- Gérer, orienter et soutenir les programmes de la Division afin d'assurer une prestation de services efficace qui tienne compte des ressources humaines et financières disponibles.
- Élaborer et mettre en œuvre dans l'ensemble de la province une gamme complète de services à l'enfant et à la famille conçus pour appuyer, compléter et, s'il y a lieu, remplacer la garde parentale. Cette responsabilité comprend le soutien administratif et financier aux quatre régies de services à l'enfant et à la famille ainsi qu'à leurs programmes, afin de garantir la prestation de services de qualité supérieure qui respectent les exigences réglementaires provinciales, les directives et les affectations budgétaires.
- Fournir financement et aide aux organismes de services auxiliaires et connexes qui fournissent toute une gamme de services de prévention et d'appui aux enfants et aux familles, y compris les mineurs et les parents célibataires.

Parmi les programmes de la Direction, on compte ceux qui ont trait aux ressources pour les enfants et les familles et aux relations avec les régies.

### Responsabilités

- Conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, à la *Loi sur l'adoption* et à la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, la Direction des services de protection des enfants supervise une gamme complète de services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Pour cela, elle fournit une orientation et un soutien stratégiques aux quatre régies de services à l'enfant et à la famille qui administrent et assurent les services de protection de l'enfant par le biais des organismes mandatés par elles.
- Participer avec les régies et les intervenants à l'élaboration de plans stratégiques pour le réseau des services à l'enfant et à la famille.
- Fournir des fonds, un soutien administratif et un soutien aux programmes aux régies et aux organismes communautaires qui offrent des programmes et des services d'intervention précoce et de prévention aux enfants à risque, à leur famille et aux collectivités, y compris des services de consultation et d'appui au Manitoba Foster Family Network.

- Établir des ententes d'achat de services, des modèles de financement et des mécanismes d'assurance de la qualité, examiner les besoins financiers et assurer la comptabilité des fonds publics en ce qui concerne les programmes de la Direction.
- Reconnaître des questions liées à la formulation des politiques; examiner les lois et les règlements et proposer des modifications; appliquer les politiques, dispositions législatives et règlements approuvés.
- Diriger, coordonner et évaluer l'élaboration des options en matière de programmes et de prestation de services, à la lumière des objectifs gouvernementaux et ministériels et en fonction de l'évolution des besoins.
- Définir les normes et les conditions d'obtention des licences pour les garderies; délivrer les licences; surveiller et vérifier les établissements autorisés.
- Établir des normes provinciales de prestation des services et contrôler le respect de ces normes par les régies.
- Favoriser la prestation de services de qualité supérieure par les offices de services à l'enfant et à la famille grâce à la consultation, à la formation, à la recherche et à l'évaluation.
- Veiller à ce que les lieux de prestation des services disposent de l'équipement, de la formation et du soutien nécessaires à l'utilisation du Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et du Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes; contrôler le rendement des systèmes; s'attaquer aux questions technologiques à mesure qu'elles se posent; contrôler la mesure dans laquelle les utilisateurs se conforment aux règles; en collaboration avec les régies, apporter des améliorations aux systèmes en fonction des ressources disponibles.
- Fournir une gamme de modules de formation axée sur les compétences à l'intention des professionnels de la protection de l'enfance tels que les travailleurs en service social individualisé, les superviseurs et directeurs, les travailleurs des services à l'enfance et à la jeunesse, et les parents nourriciers. Avec les quatre régies, planifier l'élaboration continue de programmes de formation tenant compte des différences culturelles.
- Administrer les services provinciaux centralisés, dont les registres d'adoption, de post-adoption, de paternité et des cas d'enfants maltraités, le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille et le Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes, les évaluations du risque criminel, les enquêtes auprès des fournisseurs de services, l'hébergement en résidence, les questions relatives à la réception des demandes et aux enquêtes, et les demandes de renseignements interprovinciales.

## 09-4B Services de protection des enfants

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 (en milliers de \$)	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006* (en milliers de \$)	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	2 798,1	49,0	2 863,0	(64,9)	
Autres dépenses	1 544,6		1 433,0	111,6	
Régies et entretien des enfants	152 881,9		146 327,6	6 554,3	1
Fonds d'innovations pour les familles	753,0		866,4	(113,4)	
Total des autres dépenses	155 179,5		148 627,0	6 552,5	

\* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour l'augmentation des charges salariales en vue de payer des frais liés aux départs.

1. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation des coûts à la Régie générale des services à l'enfant et à la famille – Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg et dans les offices des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba et à la hausse du coût de l'aide financière accordée pour l'entretien des enfants.

### Activités/Faits saillants en 2005-2006

La transition par l'intermédiaire de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance s'est poursuivie, et cela a comporté ce qui suit :

- La Direction a siégé au Comité permanent et a continué de céder aux quatre régies de services à l'enfant et à la famille les responsabilités relatives à la prestation de ces services. En octobre 2005, environ 3 600 cas avaient été transférés à de nouveaux organismes autochtones assurant de tels services.
- Elle a participé à la définition des tâches et des activités prioritaires dans le cadre du transfert des travaux entre le comité de mise en œuvre et le comité de mise en valeur des ressources nouvellement créé. Elle a, notamment, examiné les processus de calcul des tarifs spéciaux dans les foyers d'accueil et la conception d'un nouveau modèle de financement.
- Elle a continué de soutenir et d'aider les régies et leurs organismes et de s'associer à elles pour exécuter les activités de stabilisation. En outre, elle a participé à deux sessions de planification stratégique en 2005-2006 avec les quatre régies, pour cerner des tâches clés. Elle a entrepris des examens, élaboré des processus pour stabiliser davantage le système des services à l'enfant et à la famille, et elle a dressé un plan de travail pour l'exercice 2006-2007.
- Elle a poursuivi le travail de révision des normes provinciales pour qu'elles soient conformes à la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*. Elle a terminé les examens des normes sur les compétences de la main-d'œuvre, sur les services volontaires à la famille et sur l'administration des services. Elle a continué à réviser les normes des régies et à élaborer le processus d'examen de l'assurance de la qualité.

- Elle a continué à participer à l'élaboration d'un plan de fonctionnement avec les quatre régions, pour établir un module conjoint d'accueil et d'intervention.
- Elle a continué à consulter les quatre régions et à communiquer avec elles en ce qui concerne des questions de fond et des programmes et le contrôle des questions relatives au budget et aux programmes, et elle les a aidées à développer leurs relations avec les organismes aux chapitres de la formation, des conseils et du soutien, notamment.

Elle a mis sur pied ou entretenu les partenariats suivants :

- Elle a continué à représenter le Manitoba au sein du Comité national des directeurs de la protection de l'enfance et à y diriger le débat sur les questions autochtones.
- Sous la coupe des directeurs nationaux de la protection de l'enfance, le Manitoba a continué ses travaux sur un projet concernant l'étape des essais opérationnels des critères de mesure nationaux des résultats, afin de réunir des renseignements sur les résultats dans le cas des enfants pris en charge par les systèmes de la protection de l'enfance partout au Canada.
- Avec le Groupe de travail interministériel sur le crystal méth du Manitoba, elle a participé à l'élaboration d'un protocole provincial pour intervenir auprès des enfants trouvés dans des milieux où l'on produit le crystal de méthamphétamine.
- Elle a continué à mettre en œuvre la Stratégie du Manitoba pour répondre aux besoins des jeunes à risques élevés et victimes d'abus sexuels, par le biais de l'Équipe de mise en œuvre pluri-gouvernementale. Les activités ont compris l'élaboration de stratégies de prévention, telles que le Programme de jumelage pour les jeunes étudiants vulnérables; la préparation de ressources de conscientisation à l'exploitation sexuelle des enfants; l'élaboration de stratégies d'intervention telles qu'un projet de sensibilisation visant à réduire le nombre de jeunes fugueurs; les changements apportés à la loi et concernant la définition de l'expression « jeune victime d'abus sexuels »; des projets de recherche sur l'exploitation sexuelle des garçons. En outre, en juin 2005, des punitions plus lourdes ont été annoncées; elles figurent dans la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et concernent les infractions aux dispositions sur la protection de l'enfance.
- Elle a établi une relation de collaboration avec le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin d'élaborer une stratégie complète d'assurance de la qualité visant les programmes de soins en établissement pour enfants.
- Elle a établi un partenariat avec la Manitoba Association of Residential Treatment Centres et le Manitoba Foster Family Network pour préparer et offrir des cours axés sur les compétences aux professionnels s'occupant des enfants et des jeunes et aux parents nourriciers.
- Sous l'égide du Prairie Child Welfare Consortium, co-entreprise des facultés de travail social et des ministères gouvernementaux des trois provinces des prairies, la Direction a achevé des recherches sur les enfants handicapés bénéficiant de services de protection de l'enfance, afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs exigences en matière de services. Le rapport définitif a été achevé en novembre 2005, et on peut le consulter par le biais du site Internet du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (<http://www.cwcs-cepb.ca/DocsEng/DisabilitiesManitobaFinal.pdf>).

La Direction a fourni des appuis continus, entre autres :

- Elle a présenté des cours axés sur les compétences de base et des modules de formation spécialisée aux agents de traitement des cas et aux surveillants de tout le système. La Direction a aussi fourni une formation concernant le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille (SISEF) et le Système de modules relatifs à l'accueil et à la réception des demandes pour les

régies et leurs organismes. En outre, elle a commencé à améliorer la capacité du SISEF de dresser des rapports sur les demandes et à en faciliter l'utilisation pour appuyer les changements apportés à l'Initiative de protection de l'enfance (Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones).

- Elle a continué de délivrer des permis aux centres de placement pour enfants et à examiner ces centres, y compris les foyers collectifs, les refuges et les centres de soins à l'enfance. De plus, la Direction a traité et priorisé des renvois à des spécialistes des systèmes de soins en établissement, elle a appuyé les services de stabilisation d'urgence pour les jeunes, et elle a apporté des améliorations administratives au Bureau de placement provincial.

<b>Services provinciaux centralisés</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>
Établissements autorisés	116	113
Lits autorisés	679	652
Lits gérés	195	192
<b>Formation</b>		
Travailleur en service social individualisé	301	275
Culture et diversité	133	83
Services à la jeunesse	403	376
Superviseur	112	163
Modules de formation spécialisée	112	102
<b>Registres</b>		
Adoption		
Division 1 – Adoption de pupilles de l'État <sup>1</sup>	93	61
Division 2 – Adoptions privées <sup>2</sup>	24	28
Division 3 – Adoptions internationales <sup>3</sup>	47	54
Division 4 – Adoptions de fait <sup>4</sup>	8	12
Division 5 – Adoptions par un membre de la famille élargie <sup>5</sup>	7	11
Post-adoption		
Inscriptions dans le registre de post-adoption	507	404
Réunions post-adoption	225	195
Mauvais traitements envers un enfant		
Inscriptions dans le registre des cas d'enfants maltraités	245	181
Employeurs/autres utilisateurs du registre	682	533
Vérifications dans le registre des cas d'enfants maltraités	40 675	43 298
<b>Autres</b>		
Enquêtes sur les mauvais traitements envers un enfant <sup>6</sup>	1 491 <sup>7</sup>	1 104*
Évaluations du risque criminel	8 133	9 055
Rapatriements	14	19
Alertes interprovinciales	333	396
Préoccupations soulevées par le service d'accueil et d'enquêtes et demandes de renseignements interprovinciales	520	600

<sup>1</sup> *Enfant mis en adoption par le directeur ou par l'office considéré comme étant son tuteur permanent.*

<sup>2</sup> *Enfant mis en adoption par ses parents biologiques.*

<sup>3</sup> *Enfant d'un autre pays adopté par des demandeurs approuvés au Manitoba.*

<sup>4</sup> *Enfant adopté par la personne qui en assure la garde sans recevoir d'aide financière depuis au moins deux ans.*

<sup>5</sup> *Enfant adopté par un membre de sa famille qui prend soin de lui depuis au moins six mois.*

<sup>6</sup> *Comprend toutes les enquêtes, et non seulement celles menées par l'enquêteur provincial.*

<sup>7</sup> *La Régie des services à l'enfant et à la famille du nord du Manitoba n'a pas présenté de rapport.*

\* *Les quatre régies de services à l'enfant et à la famille n'ont pas présenté de rapport.*

## Nombre de cas à l'échelle de la province, par catégorie

Au 31 mars 2006 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Nombre d'enfants pris en charge	Nombre de familles bénéficiaires de services	Nombre de parents adolescents non mariés	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>				
Awasis Agency of Northern Manitoba	487	697	53	1 237
Cree Nation Child and Family Caring Agency	366	239	4	609
Island Lake First Nations Family Services	204	198	26	428
Kinosao Sipi Minisowin Agency	255	241	15	511
Nisichawayasikh Cree Nation Family and Community Services	253	133	0	386
<b>Total partiel</b>	<b>1 607</b>	<b>1 544</b>	<b>101</b>	<b>3 252</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>				
Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc.**	155	100	4	259
Anishinaabe Child and Family Services	365	155	2	522
Dakota Ojibway Child and Family Services	643	424	26	1 093
Intertribal Child and Family Services	142	421	3	566
Peguis Child and Family Services	132	196	2	330
Sagkeeng Child and Family Services	218	96	0	314
Southeast Child and Family Services	787	391	24	1,202
West Region Child and Family Services	514	569	0	1,083
<b>Total partiel</b>	<b>2 956</b>	<b>2 352</b>	<b>61</b>	<b>5 369</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>				
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	73	212	9	294
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	111	423	36	570
Churchill Health Centre	16	13	0	29
Région de l'Est	133	249	5	387
Région d'Entre-les-Lacs	46	123	0	169
Jewish Child and Family Service	16	233	1	250
Région du Nord	83	105	2	190
Région des Parcs	19	57	1	77
Région de Winnipeg	1 049	1 570	12	2 631
<b>Total partiel</b>	<b>1 546</b>	<b>2 985</b>	<b>66</b>	<b>4 597</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>				
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	520	483	6	1,009
<b>Total partiel</b>	<b>520</b>	<b>483</b>	<b>6</b>	<b>1 009</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 629</b>	<b>7 364</b>	<b>234</b>	<b>14 227</b>

\* L'Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services, Inc. a été mandatée en avril 2005. \*\* L'Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc. a été mandatée le 27 octobre 2005.

## Nombre d'enfants pris en charge, en fonction de l'appartenance à un groupe autochtone

Au 31 mars 2006 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Inuits	Métis	Non inscrits	Inscrits visés par un traité	Non autochtones	TOTAL
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DUNORD DU MANITOBA</b>						
Awasis Agency of Northern Manitoba	0	0	63	424	0	487
Cree Nation Child and Family Caring Agency	0	0	13	353	0	366
Island Lake First Nations Family Services	0	0	0	204	0	204
Kinosao Sipi Minisowin Agency	0	2	12	241	0	255
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	0	0	14	239	0	253
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services, Inc.	0	0	0	42	0	42
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>102</b>	<b>1,503</b>	<b>0</b>	<b>1,607</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>						
Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc.	0	13	9	133	0	155
Anishinaabe Child and Family Services	0	9	32	324	0	365
Dakota Ojibway Child and Family Services	0	3	26	613	1	643
Intertribal Child and Family Services	0	0	9	133	0	142
Peguis Child and Family Services	0	1	24	107	0	132
Sagkeeng Child and Family Services	0	2	12	204	0	218
Southeast Child and Family Services	0	0	38	742	7	787
West Region Child and Family Services	0	0	12	502	0	514
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>162</b>	<b>2 758</b>	<b>8</b>	<b>2 956</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>						
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	0	4	0	2	67	73
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	0	5	1	19	86	111
Churchill Health Centre	5	3	0	8	0	16
Région de l'Est	0	14	1	20	98	133
Région d'Entre-les-Lacs	0	4	2	2	38	46
Jewish Child and Family Service	0	0	0	0	16	16
Région du Nord	0	14	7	35	27	83
Région des Parcs	0	0	3	7	9	19
Région de Winnipeg	2	111	71	233	632	1 049
<b>Total partiel</b>	<b>7</b>	<b>155</b>	<b>85</b>	<b>326</b>	<b>973</b>	<b>1 546</b>
<b>RÉGIS DES MÉTIS</b>						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	7	430	26	36	21	520
<b>Total partiel</b>	<b>7</b>	<b>430</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>520</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>615</b>	<b>375</b>	<b>4 623</b>	<b>1 002</b>	<b>6 629</b>

### Nombre d'enfants pris en charge, en fonction de la situation juridique

Au 31 mars (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérales et provinciale)

Fournisseurs de services	2003-2004			2004-2005			2005-2006					
	Pupilles	CPV <sup>1</sup>	Autre	Total	Pupilles	CPV <sup>1</sup>	Autre	Total	Pupilles	CPV <sup>1</sup>	Autre	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>												
Awasis Agency of Northern Manitoba	100	25	108	233	170	38	118	326	283	61	143	487
Cree Nation Child and Family Caring Agency	152	1	39	192	207	1	59	267	266	13	87	366
Island Lake First Nations Family Services	85	22	13	120	71	17	25	113	147	37	20	204
Kinosao Sipi Minisowin Agency	22	12	25	59	57	29	23	109	171	40	44	255
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	45	21	27	93	28	11	33	72	159	35	59	253
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services, Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-	22	0	20	42
<b>Total partiel</b>	<b>404</b>	<b>81</b>	<b>212</b>	<b>697</b>	<b>533</b>	<b>96</b>	<b>258</b>	<b>887</b>	<b>1 048</b>	<b>186</b>	<b>373</b>	<b>1 607</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>												
Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc.	-	-	-	-	-	-	-	-	124	16	15	155
Anishinaabe Child and Family Services	154	26	41	221	163	17	50	230	255	50	60	365
Dakota Ojibway Child and Family Services	193	24	44	261	289	47	67	403	458	71	114	643
Intertribal Child and Family Services	56	22	13	91	68	6	14	88	106	17	19	142
Peguis Child and Family Services	45	26	5	76	51	12	8	71	83	47	2	132
Sagkeeng Child and Family Services	33	24	10	67	38	25	8	71	164	25	29	218
Southeast Child and Family Services	327	141	33	501	355	176	33	564	541	203	43	787
West Region Child and Family Services	235	44	39	318	281	63	57	401	321	80	113	514
<b>Total partiel</b>	<b>1 043</b>	<b>307</b>	<b>185</b>	<b>1 535</b>	<b>1 245</b>	<b>346</b>	<b>237</b>	<b>1 828</b>	<b>2 052</b>	<b>509</b>	<b>395</b>	<b>2 956</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>												
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	51	45	26	122	19	44	22	85	21	32	20	73
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	140	20	53	213	62	23	28	113	58	16	37	111
Churchill Health Centre	8	4	0	12	10	1	2	13	8	7	1	16
Région de l'Est	20	17	17	54	23	12	12	47	53	55	25	133
Région d'Entre-les-Lacs	46	17	7	70	44	13	7	64	20	16	10	46
Jewish Child and Family Service	7	0	10	17	8	0	7	15	12	0	4	16
Région du Nord	198	30	111	339	149	23	67	239	42	11	30	83
Région des Parcs	80	10	18	108	11	3	2	16	7	3	9	19
Région de Winnipeg	1 748	431	436	2 615	1 887	434	420	2 741	521	335	193	1 049
<b>Total partiel</b>	<b>2 298</b>	<b>574</b>	<b>678</b>	<b>3 550</b>	<b>2 213</b>	<b>553</b>	<b>567</b>	<b>3 333</b>	<b>742</b>	<b>475</b>	<b>329</b>	<b>1 546</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>												
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	0	0	0	0	55	8	7	70	316	40	164	520
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>70</b>	<b>316</b>	<b>40</b>	<b>164</b>	<b>520</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 745</b>	<b>962</b>	<b>1 075</b>	<b>5 782</b>	<b>4 046</b>	<b>1 003</b>	<b>1 069</b>	<b>6 118</b>	<b>4 158</b>	<b>1 210</b>	<b>1 261</b>	<b>6 629</b>

<sup>1</sup> Contrat de placement volontaire.

## Nombre d'enfants pris en charge, en fonction du type de placement

Au 31 mars 2006 (les chiffres regroupent les cas sous responsabilité fédérale et provinciale)

Fournisseurs de services	Foyers d'accueil <sup>1</sup>	Soins en résidence <sup>2</sup>	Autres types de placement <sup>3</sup>	Foyers adoptifs provisoires	Autres formules gratuites <sup>4</sup>	Total
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU NORD DU MANITOBA</b>						
Awasis Agency of Northern Manitoba	255	25	151	1	55	487
Cree Nation Child and Family Caring Agency	111	51	162	0	42	366
Island Lake First Nations Family Services	150	36	0	3	15	204
Kinosao Sipi Minisowin Agency	201	11	32	0	11	255
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	187	7	47	0	12	253
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services, Inc.	24	2	12	0	4	42
<b>Total partiel</b>	<b>928</b>	<b>132</b>	<b>404</b>	<b>4</b>	<b>139</b>	<b>1 607</b>
<b>RÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS DU SUD DU MANITOBA</b>						
Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc.	123	4	23	0	5	155
Anishinaabe Child and Family Services	276	19	58	0	12	365
Dakota Ojibway Child and Family Services	398	48	151	0	46	643
Intertribal Child and Family Services	130	6	6	0	0	142
Peguis Child and Family Services	110	5	16	1	0	132
Sagkeeng Child and Family Services	162	13	33	0	10	218
Southeast Child and Family Services	575	41	149	0	22	787
West Region Child and Family Services	337	12	116	0	49	514
<b>Total partiel</b>	<b>2 111</b>	<b>148</b>	<b>552</b>	<b>1</b>	<b>144</b>	<b>2 956</b>
<b>RÉGIE GÉNÉRALE</b>						
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	48	2	11	1	11	73
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	60	6	21	2	22	111
Churchill Health Centre	5	9	1	0	1	16
Région de l'Est	81	4	30	0	18	133
Région d'Entre-les-Lacs	23	8	15	0	0	46
Jewish Child and Family Services	14	0	2	0	0	16
Région du Nord	41	10	20	0	12	83
Région des Parcs	9	1	3	1	5	19
Région de Winnipeg	546	91	315	37	60	1 049
<b>Total partiel</b>	<b>827</b>	<b>131</b>	<b>418</b>	<b>41</b>	<b>129</b>	<b>1 546</b>
<b>RÉGIE DES MÉTIS</b>						
Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis	297	34	164	0	25	520
<b>Total partiel</b>	<b>297</b>	<b>34</b>	<b>164</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>520</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 163</b>	<b>445</b>	<b>1 538</b>	<b>46</b>	<b>437</b>	<b>6 629</b>

<sup>1</sup> Comprend les foyers d'accueil à tarif habituel et à tarif spécial.

<sup>2</sup> Comprend les foyers de groupe privés, les foyers de groupe appartenant aux offices et les centres de traitement en résidence.

<sup>3</sup> Comprend les lieux sûrs.

<sup>4</sup> Comprend le Centre Saint-Amant, le Centre manitobain pour la jeunesse, les hôpitaux et d'autres établissements.

Nombre de jours de placement d'enfants à l'échelle provinciale  
Données réelles, 2005-2006

Familles d'accueil et familles d'accueil à tarif spécial

Office / Région	Niveau I	Niveau II-V	Total partiel	Soins en établissement*	Total
<b>Régie générale des services à l'enfant et à la famille</b>					
<b>Office, région</b>					
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	135 031	290 038	425 069	36 325	461 394
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	7 361	16 388	23 749	1 372	25 121
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	8 826	22 415	31 241	3 092	34 333
Jewish Child and Family Service	32	5 507	5 539	0	5 539
Churchill Health Centre	2 436	2 166	4 602	1 059	5 661
Région de l'Est	10 511	15 014	25 525	1 231	26 756
Région d'Entre-les-Lacs	10 006	4 457	14 463	1 114	15 577
Région des Parcs	1 176	3 455	4 631	0	4 631
Région du Nord	13 746	14 328	28 074	4 309	32 383
<b>Total partiel</b>	<b>189 125</b>	<b>373 768</b>	<b>562 893</b>	<b>48 502</b>	<b>611 395</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba</b>					
Awasit Agency of Northern Manitoba	23 731	27 925	51 656	946	52 602
Cree Nation Child and Family Caring Agency	18 022	53 521	71 543	948	72 491
Island Lake First Nations Family Services	3 630	18 427	22 057	382	22 439
Kinosao Sipi Minisowin Agency	4 375	29 895	34 270	88	34 358
Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Services	19 215	22 825	42 040	271	42 311
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services, Inc.	216	1 104	1 320	416	1 736
<b>Total partiel</b>	<b>69 189</b>	<b>153 697</b>	<b>222 886</b>	<b>3 051</b>	<b>225 937</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba</b>					
Dakota Ojibway Child and Family Services	38 780	85 018	123 798	2 146	125 944
West Region Child and Family Services	23 491	82 307	105 798	1 508	107 306
Intertribal Child and Family Services	6 815	23 430	30 245	967	31 212
Southeast Child and Family Services	25 126	93 265	118 391	2 240	120 631
Anishinaabe Child and Family Services – West	25 896	54 679	80 575	2 033	82 608
Peguis Child and Family Services	13 228	16 271	29 499	596	30 095
Sagkeeng Child and Family Services	14 879	41 314	56 193	1 837	58 030
Animikii Ozoson Child and Family Services, Inc.	6 753	13 670	20 423	51	20 474
<b>Total partiel</b>	<b>154 968</b>	<b>409 954</b>	<b>564 922</b>	<b>11 378</b>	<b>576 300</b>
<b>Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis</b>					
Services à l'enfant et à la famille des Métis	46 624	82 931	129 555	4 542	134 097
<b>Total partiel</b>	<b>46 624</b>	<b>82 931</b>	<b>129 555</b>	<b>4 542</b>	<b>134 097</b>
<b>TOTAL</b>	<b>459 906</b>	<b>1 020 350</b>	<b>1 480 256</b>	<b>67 473</b>	<b>1 547 729</b>

\* Comprend les foyers de groupe et les centres de traitement pour enfants.

**Évolution du financement (en milliers de dollars)**

De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006*
<b>Fournisseurs de services</b>			
<b>Régie générale des services à l'enfant et à la famille/ Office, bureau régional</b>			
Régie générale des services à l'enfant et à la famille	0,0\$	528,6\$	6 470,9\$
Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	61 609,9	67 807,4	47 293,8
Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba	3 840,3	3 296,7	1 040,6
Services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba	6 563,1	7 067,6	1 895,4
Jewish Child and Family Service	760,4	742,1	468,5
Churchill Health Centre	139,9	229,5	298,3
Région de l'Est	1 070,2	981,9	1 951,1
Région d'Entre-les-Lacs	1 425,8	1 080,0	1 130,1
Région des Parcs	2 285,3	1 716,3	627,8
Région du Nord – Norman	2 182,3	1 934,2	1 138,3
Région du Nord – Thompson	3 440,2	3 805,5	1 320,3
<b>Total partiel</b>	<b>83 317,4</b>	<b>89 189,8</b>	<b>63 635,1</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba / Office</b>			
First Nations of Northern Manitoba Authority	-	577,4	3 024,8
Awasis Agency of Northern Manitoba	867,9	897,5	2 527,6
Cree Nation Child and Family Caring Agency	1 672,2	2 271,5	3 994,3
Island Lake First Nations Family Services	522,1	503,4	1 170,7
Kinosao Sipi Minisowin Agency	353,3	611,0	2 065,9
Nisichawayasik Cree Nation Family and Community Services	187,4	184,0	2 120,0
Opaskwayak Cree Nation Child and Family Services			83,5
<b>Total partiel</b>	<b>3 602,9</b>	<b>5 044,8</b>	<b>14 986,8</b>
<b>Offices de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba / Office</b>			
First Nations of Southern Manitoba Authority	-	1 076,2	6 949,2
Dakota Ojibway Child and Family Services	1 183,0	2 125,9	5 530,1
West Region Child and Family Services	3 929,6	4 581,0	5 884,5
Southeast Child and Family Services	3 595,1	3 667,8	7 226,2
Intertribal Child and Family Services	1 140,0	1 364,2	1 777,9
Anishinaabe Child and Family Services – West	2 670,5	3 191,1	4 471,9
Peguis Child and Family Services	1 040,2	1 132,6	1 296,7
Sagkeeng Child and Family Services	466,3	594,9	2 805,5
Animikii Ozoson Child and Family Services			1 007,0
<b>Total partiel</b>	<b>14 024,7</b>	<b>17 733,7</b>	<b>36 949,0</b>
<b>Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis</b>	-	946,3	8 552,2
<b>Programmes centraux</b>	836,9	938,0	1 792,8
<b>ORGANISMES AUTORISÉS, TOTAL PARTIEL</b>	<b>101 781,9</b>	<b>113 852,6</b>	<b>125 915,9</b>
Centres de traitement - Subventions	6 147,2	6 405,0	6 565,0
Soins en établissement	19 161,9	20 807,2	19 518,5
Autres organismes et programmes	885,9	894,6	882,5
<b>TOTAL</b>	<b>127 976,9</b>	<b>141 959,4 \$</b>	<b>152 881,9 \$</b>

\* En 2005-2006, toutes les subventions destinées aux offices ont été remises directement aux régies.

# AIDE AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

## Objectif

- Offrir une orientation relativement au financement, aux programmes et à l'administration à un grand nombre d'organismes communautaires qui fournissent des services aux enfants et aux familles vulnérables.

## Responsabilités

- Assurer le soutien et la gestion administrative des programmes suivants :
  - le Programme de garde d'enfants du Manitoba
  - le Programme de prévention de la violence familiale
  - l'Aide communautaire.

## Programme de garde d'enfants du Manitoba

### Objectifs

- Promouvoir la prestation de services de garde et d'enseignement viables, accessibles, à prix abordable et de qualité supérieure qui favorisent l'épanouissement des enfants et de leur famille et aider les garderies à respecter les normes établies en matière de garde.
- Planifier et mettre en œuvre des moyens novateurs de répondre aux besoins des parents en matière de garde, de façon à promouvoir la prestation de services de garde propices au développement des enfants, y compris des enfants ayant des besoins particuliers, et favoriser la participation des parents aux services de garde et d'éducation de leurs jeunes enfants.

### Responsabilités

- Élaborer la législation, les règlements, les politiques et les normes ayant trait à la garde et à l'éducation des jeunes enfants au Manitoba.
- Favoriser la prestation de services de garde sûrs, accessibles, abordables et de qualité supérieure.
- Assurer le respect des normes et des règlements.
- Surveiller le budget alloué au programme d'allocations et ainsi fournir une aide financière aux familles admissibles.
- Évaluer les opérations financières des centres de garde de jour pour enfants et accorder des subventions aux établissements admissibles.
- Aider les parents qui travaillent et étudient à trouver et à conserver les services de garde qui leur conviennent.
- Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde.
- Par l'intermédiaire du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, examiner et modifier les règlements, les politiques et les systèmes afin d'assurer l'amélioration constante des programmes.

- Effectuer la classification de tous les aides des services à l'enfant et éducateurs des jeunes enfants qui travaillent dans les garderies autorisées.
- Offrir une formation axée sur les compétences pour permettre aux aides des services à l'enfant d'obtenir la classification d'éducateurs des jeunes enfants de niveau II.
- Offrir une subvention annuelle de formation aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial qui viennent de recevoir leur licence ainsi qu'aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial et aux aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures.

#### 09-4C-1 Programme de garde d'enfants du Manitoba

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 en milliers de \$	ÉTP	Dépenses prévues* 2005-2006 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	1 076,2	17,50	1 028,4	47,8	
Autres dépenses	588,3		306,0	282,3	
Aide financière et organismes externes	76 628,9		73 901,1	2 727,8	
Total des autres dépenses	77 217,2		74 207,1	3 010,1	1

\* Les dépenses prévues de 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation.

1. L'écart résulte de la nouvelle initiative fédérale intitulée Apprentissage et garde des jeunes enfants, qui prévoit une hausse de 7 pour cent du financement des unités à partir de juillet 2005, l'ajout de places financées, le programme d'aide au paiement des frais de scolarité, les montants pour circonstances exceptionnelles, l'expansion des collèges et le Système d'agrément de l'Association manitobaine de l'aide à l'enfance. Des fonds fédéraux ont permis d'éponger entièrement ce dépassement de crédits.

#### Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le Programme de garde d'enfants du Manitoba a ajouté 25,5 millions de dollars au budget total consacré aux services de garde pour enfants, afin d'amorcer la quatrième année du *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants*, qui comporte des projets en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité de ces services.
- Il a augmenté son aide financière par le biais de subventions de fonctionnement accordées aux garderies afin d'accroître la rémunération et les revenus des fournisseurs de services et de les aider à se conformer aux normes sur les services de garde. Les subventions annuelles par place en garderie ont été augmentées de la façon suivante :

Places dans les garderies		Places dans les garderies familiales	
Enfant en bas âge	8 320 \$	Enfant en bas âge	1 613 \$
Enfant d'âge préscolaire	2 912 \$	Enfant d'âge préscolaire	728 \$
Enfant d'âge scolaire	993 \$	Enfant d'âge scolaire	471 \$

- Il a continué à mettre en place la subvention de formation de 250 \$ à l'intention des fournisseurs de services de garderie familiale venant de recevoir leur licence et des fournisseurs et aides des services à l'enfance déjà autorisés qui terminent avec succès un cours d'éducation des jeunes enfants pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures. Il a fourni le financement nécessaire pour que la subvention soit disponible chaque année.
- Il a haussé les fonds pour augmenter le nombre de programmes de formation axés sur les compétences relevant du Programme de garde d'enfants du Manitoba, de manière à pouvoir diplômer et embaucher davantage d'éducateurs des jeunes enfants qualifiés.
- Il a augmenté les fonds afin de poursuivre la campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants en matière d'éducation des jeunes enfants; la campagne vise à attirer un nombre accru d'étudiants dans ce domaine. Cette campagne s'intitule « Éducation des jeunes enfants : stimuler leur esprit, c'est multiplier leurs possibilités ».
- Il a continué à collaborer avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les programmes approuvés de formation en éducation des jeunes enfants.
- Il a augmenté les fonds du programme d'allocations afin de couvrir les hausses de coûts et d'aider davantage d'enfants y ayant droit. En 2005-2006, 10 830 enfants en moyenne ont bénéficié d'allocations pour des services de garde toutes les quatre semaines.
- Il a augmenté les fonds du Programme de garde d'enfants handicapés dans le but d'aider davantage d'enfants souffrant d'incapacité et d'augmenter la rémunération des employés.
- Il a continué à rencontrer le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants en vue d'améliorer le réseau des services de garde du Manitoba.
- Avec la signature, le 18 novembre 2005, de l'*Accord de principe entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba intitulé « Pour aller de l'avant : L'apprentissage et la garde des jeunes enfants »*, un certain nombre d'initiatives ont été annoncées en 2005. Celles-ci ont mis l'accent sur cinq domaines d'investissement primordiaux : la stabilisation et le perfectionnement de la main-d'œuvre; la viabilité des centres existants sans but lucratif; l'abordabilité/l'accessibilité de services de garde d'enfants; l'amélioration des milieux de qualité; l'adoption d'autres mesures pour renforcer la qualité. Parmi les initiatives, citons les suivantes :
  - 11,5 millions de dollars pour les salaires; 2,9 millions pour les mesures d'encouragement (éducation et formation professionnelle);
  - les modèles de rechange pour la gouvernance des conseils d'administration;
  - les fonds pour les circonstances exceptionnelles;
  - 5,75 millions de dollars pour créer au maximum 3 168 places; 140 000 \$ pour renforcer le financement réservé à 200 places en prématernelle coûtant 5 \$ la session (frais maximums);
  - un financement pour verser une nouvelle subvention aux prématernelles, de manière à améliorer l'accès des familles aux programmes pour jeunes enfants, y compris les familles dont un des parents reste à la maison;
  - 2,7 millions de dollars pour un programme d'investissement;
  - une nouvelle *Politique en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les écoles*, qui met l'accent sur l'utilisation de l'espace excédentaire dans les écoles comme étant un endroit idéal où mettre en œuvre les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
  - 250 000 \$ à l'Association manitobaine d'aide à l'enfance pour qu'elle exécute une vaste étude de faisabilité en vue de créer un régime d'autorisation panprovincial; 112 500 \$ au Collège Red River pour l'achat d'une nouvelle ressource multimédia en ligne pour tous les centres, foyers et prématernelles de tout le Manitoba.

**Garderies et garderies familiales**  
**Nombre total d'établissements et de places**  
 De 2004-2005 à 2005-2006

<b>Garderies</b>	<b>2004-2005</b>		<b>2005-2006</b>	
	<b>N<sup>bre</sup> de centres</b>	<b>N<sup>bre</sup> de places</b>	<b>N<sup>bre</sup> de garderies</b>	<b>N<sup>bre</sup> de places</b>
Entièrement financées	502	18 177	520	19 362
Non financées, sans but lucratif	36	2 004	22	1 197
Privées	36	1 463	32	1 308
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>21 644</b>	<b>574</b>	<b>21 867</b>

<b>Garderies familiales</b>	<b>2004-2005</b>		<b>2005-2006</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>
Entièrement financées	488	3 364	507	3 445
Non financées	94	718	81	672
<b>Total</b>	<b>582</b>	<b>4 082</b>	<b>588</b>	<b>4 117</b>

**Garderies et garderies familiales entièrement financées**  
 Au 31 mars 2006

<b>Région</b>	<b>Garderies</b>		<b>Garderies familiales</b>		<b>Total</b>	
	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>	<b>Nombre</b>	<b>Places</b>
Winnipeg	288	13 080	220	1 438	508	14 518
Ouest	69	1 765	142	988	211	2 753
Est	45	1 165	36	242	81	1 407
Centre	46	1 409	24	157	70	1 566
Entre-les-Lacs	26	681	45	326	71	1 007
Parcs	24	565	19	129	43	694
Nord	22	697	21	165	43	862
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>19 362</b>	<b>507</b>	<b>3 445</b>	<b>1 027</b>	<b>22 807</b>

**Garderies privées**

Au 31 mars 2006

<b>Région</b>	<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>Nombre total de places</b>
Winnipeg	29	1 308
Autres régions	3	43
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>1 351</b>

**Ordres portant conditions, suspensions et refus  
2005-2006**

<b>Établissements</b>	<b>Nombre d'ordres portant conditions*</b>	<b>Suspensions de la licence ou refus de l'accorder</b>
Garderies sans but lucratif	0	0
Garderies privées	2	0
Garderies familiales	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

\* Un ordre portant conditions est donné sous le régime de l'article 18 de la Loi sur les garderies d'enfants en cas d'infraction grave.

**PLAN QUINQUENNAL DU MANITOBA EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE POUR ENFANTS  
RAPPORT D'ÉTAPE**

OBJECTIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	ANNÉE 3 2004-2005	ANNÉE 4 2005-2006	TOTAL ANNÉES 1, 2, 3 et 4
1. Augmenter de 10 % les salaires des éducateurs des jeunes enfants.	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 2 %	Augmentation des salaires de 9 %	Augmentation des salaires de 15 %
2. Augmenter de 10 % le revenu des fournisseurs de services de garderie familiale.	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 0,5 %	Augmentation du revenu de 2 %	Augmentation du revenu de 9 %	Augmentation du revenu de 12 %
3. Former 450 éducateurs des jeunes enfants de plus	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 9 Reconnaissance des Acquis (RA) 23 ÉC-RA modifiées 11 Lieu de travail 0  TOTAL DES DIPLÔMÉS 43	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 7 Reconnaissance des Acquis (RA) 16 ÉC-RA modifiées 5 Lieu de travail 22  TOTAL DES DIPLÔMÉS 50	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 5 Reconnaissance des Acquis (RA) 11 ÉC-RA modifiées 3 Lieu de travail 62 ÉC international 5  TOTAL DES DIPLÔMÉS 86	Diplômés Évaluation des compétences (ÉC) 19 Reconnaissance des Acquis (RA) 8 ÉC-RA modifiées 8 Lieu de travail 36 ÉC international 15  TOTAL DES DIPLÔMÉS 86	265 diplômés à ce jour
4. Offrir une formation aux nouveaux fournisseurs de services de garde pour enfants en garderie familiale	Aucune mesure	Mise en place d'un nouveau règlement obligeant les nouveaux fournisseurs ayant obtenu leur licence après le 1 <sup>er</sup> janvier 2003 à suivre un cours approuvé de 40 heures sur les services de garde ou d'éducation des jeunes enfants en garderie familiale dans l'année suivant l'obtention de leur licence.	Fait		Accompli
5. Ajouter 5 000 places en garderie	347 places dans 29 garderies	788 places	0	2 417	3 552 places

OBJETIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	ANNÉE 3 2004-2005	ANNÉE 4 2005-2006	TOTAL ANNÉES 1, 2, 3 et 4
6. Développer les prématernelles et se fier davantage aux autres projets de développement des jeunes enfants	Examen en cours – Évaluation des prématernelles ayant actuellement une licence	Examen en cours	Examen en cours	Annnonce du financement et réception des propositions de financement de 200 places; amélioration du financement et réduction des frais facturés aux parents. Élimination de la nécessité pour les prématernelles de prouver le besoin dans les critères d'admissibilité aux subventions	En cours
7. Rectifier les niveaux de revenu et les déductions permises afin d'augmenter le nombre de familles à faible revenu et à revenu modeste admissibles	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours
8. Réduire à 2,40 \$/par jour les frais pour les parents ne bénéficiant pas d'allocations	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours	Examen en cours
9. Augmenter les allocations	Aucune mesure	Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'allocations et des fonds consacrés aux coûts des centres de jour à plein temps pendant les jours scolaires précédant la fête du Travail, 1 628 500 \$	265 autres enfants bénéficiant d'allocations pour 1 280 800 \$	Subventions remises aux familles voulant inscrire leurs enfants dans une prématernelle	Fonds offerts pour aider davantage d'enfants bénéficiant des services de garde subventionnés et autorisés

OBJETIFS QUINQUENNAUX DE LA PROVINCE	ANNÉE 1 2002-2003	ANNÉE 2 2003-2004	ANNÉE 3 2004-2005	ANNÉE 4 2005-2006	TOTAL ANNÉES 1, 2, 3 et 4
10. Développer l'ÉC	Financement offert	Financement offert	Financement offert et lancement d'un projet pilote pour les fournisseurs de services de garderie familiale et les candidats internationaux	En cours	En cours
11. Effectuer une campagne de sensibilisation du public et de recrutement d'étudiants pour attirer un nombre accru d'étudiants dans le domaine	Information sur Internet, feuillets de renseignements, brochures, affiches, dispositifs d'affichage, banderoles, publicité, salons des carrières	25 000 \$	40 000 \$	100 000 \$	En cours
12. Inciter les fournisseurs de services de garde en milieu familial et les aides des services à l'enfant à commencer une formation	Aucune mesure	250 \$ par personne en subventions de formation	Subvention de formation disponible annuellement	En cours	251 demandes de subvention approuvées
13. Geler les droits quotidiens maximums exigés des parents	Fait	Fait	Fait	Fait	Accompli
14. Prendre des mesures incitatives pour encourager les services de garde en milieu familial pour enfants en bas âge	Aucune mesure directe; discussion au sujet de la possibilité de consacrer des fonds à la sensibilisation du public à l'égard de la valeur des services de garde pour enfants autorisés	Aucune mesure directe, mais subventions de formation pour améliorer la qualité d'ensemble des services fournis (voir point n° 12)	Aucune mesure directe, mais subventions de formation offertes annuellement (voir point n° 12) et développement des activités de sensibilisation du public (voir point n° 11)	En cours	En cours

## Programme de prévention de la violence familiale

### Objectifs

- Favoriser l'élimination de la violence entre partenaires intimes par la mise sur pied et le soutien de services offerts dans les collectivités;
- Assurer l'orientation de la politique et des programmes et financer des services spécialisés à l'intention des femmes, des hommes et des enfants pris dans le cycle de la violence familiale. Ces services relèvent de 38 programmes et sont offerts par l'intermédiaire de 34 organismes communautaires dans toute la province.

### Responsabilités

- Accorder des subventions aux organismes, puis surveiller et évaluer leurs opérations financières et la prestation de leurs services afin de veiller à la reddition des comptes à l'égard des fonds publics et au contrôle de la qualité des services.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des normes relatives aux programmes des refuges pour femmes, ainsi que des services de soutien à l'intention des femmes, des enfants et des hommes pris dans le cycle de la violence familiale.
- Fournir des services de consultation au sujet des programmes et un soutien aux organismes externes.

### 09-4C-2 Programme de prévention de la violence familiale

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 en milliers de \$	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	592,7	9,00	541,3	51,4	
Autres dépenses	90,0		92,9	(2,9)	
Organismes externes	10 194,1		10 451,0	(256,9)	1
Total des autres dépenses	10 284,1		10 543,9	(259,8)	

1. L'excédent est surtout attribuable aux coûts plus bas que prévus et à la réception tardive de factures.

### Activités/Faits saillants en 2005-2006

- Le Programme a fourni des fonds supplémentaires pour les avantages sociaux et les régimes de retraite du personnel des programmes pour enfants « Access/Exchange Visitation Centres » au Manitoba (Winnipeg, Entre-les-Lacs et Brandon).
- Il a fourni des fonds supplémentaires à cinq organismes financés pour les aider à répondre à leurs besoins en devenir : Osborne House, Interlake Women's Resource Centre, Lakeshore Women's Resource Centre, Swan Valley Crisis Centre et le centre de ressources pour hommes.

- Il a fourni des fonds supplémentaires pour améliorer les salaires aux refuges pour femmes victimes de violence, aux programmes d'hébergement de deuxième étape, aux centres de ressources pour femmes et aux programmes de soutien urbain.
- Il a accru le financement global des programmes spécialisés.
- Il a participé à l'organisation du projet « Une témoin silencieuse » pendant le Mois de la prévention de la violence familiale, avec la Women's Resource Centre Coalition of Manitoba, avec les Services aux victimes (Ministère de la Justice) et avec Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE).
- Il a offert une formation sur la violence familiale aux employés du gouvernement du Manitoba.
- Afin de souligner la première visite officielle de la gouverneure générale Michaëlle Jean au Manitoba, il a annoncé la création d'une bourse de 5 000 \$ offerte par le biais du Collège Red River pour aider les femmes qui ont quitté une relation abusive et qui aimeraient poursuivre leurs études.
- Il a mené des vérifications de sécurité dans les organismes de la province offrant des services de refuge.
- De concert avec les Services aux victimes et le Service de police de Winnipeg, il a mis sur pied une unité d'intervention dans les cas de violence familiale qui travaillera avec les familles qui appellent la Police pour qu'elle intervienne dans de tels cas sans que des accusations soient portées.
- En tant que coenquêteur principal de RESOLVE, il a continué de participer au travail d'équipes provinciales et triprovinciales dans le cadre de l'étude « The Healing Journey: A Longitudinal Study of Women Who Have Been Abused by Intimate Partners », financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- Il a continué de faire partie du groupe de travail interministériel appelé « Stolen Sisters ».
- Il a continué à financer une ligne téléphonique sans frais pour un consultant clinicien afin que celui-ci soutienne le personnel de première ligne dans les organismes financés par le Programme, quand ils font face à des cas complexes.
- Il a continué de mener des consultations soutenues auprès des fournisseurs de services sur des questions de politique et des questions opérationnelles précises, et il a aidé à gérer les cas et les questions touchant les clients.
- Il a poursuivi ses examens annuels de l'assurance de la qualité des services offerts aux femmes, aux enfants et aux hommes pris dans le cycle de la violence.
- Il a surveillé la mise en œuvre des recommandations contenues dans les examens de vérification des organismes.
- Il a continué à s'assurer que tous les organismes subventionnés ont un contrat signé et une convention d'achat de services, des normes et des manuels sur les programmes correspondants.
- Il a continué à travailler avec les principaux intervenants dans la collectivité et avec les autres ministères concernés afin de cerner les lacunes existantes dans les services et de proposer un programme qui y remédie.
- Il a continué à organiser et à soutenir les réunions régionales sur la prévention de la violence familiale avec les intervenants concernés (Gendarmerie royale du Canada, Fondation manitobaine de

lutte contre les dépendances, organismes de protection de l'enfance, etc.) afin de favoriser l'adoption d'une approche communautaire en matière de prévention et d'intervention qui serait axée sur la communication, le soutien et l'orientation.

- Il a continué à faire partie de plusieurs comités et groupes de consultation et de planification interministériels, intergouvernementaux et intersectoriels à l'échelle locale, nationale et internationale.
- Il a continué à appuyer la tenue du Mois de la prévention de la violence familiale grâce à la campagne publicitaire d'un mois qui avait pour thème « Les promesses s'oublient, la violence non » ainsi qu'à la distribution de macarons, d'affiches, de brochures et d'annonces dans les abribus.
- Il a continué à se concentrer sur la coordination de la législation, de la politique et du protocole d'intervention en matière de violence familiale au sein du gouvernement provincial et avec les autres ordres de gouvernement.

### **Gamme de services offerts**

#### *Centres de ressources pour femmes*

Neuf centres de ressources pour femmes offrent aux femmes qui ont été touchées par des actes de violence familiale des services individuels de consultation, d'information et d'orientation, de prise de contact et de soutien, ainsi que des programmes éducatifs, une formation de bénévole et des activités de développement communautaire.

- Fort Garry Women's Resource Centre Inc.
- Interlake Women's Resource Centre Inc.
- Lakeshore Women's Resource Centre Inc.
- North End Women's Centre Inc.
- Pluri-elles (Manitoba) Inc.
- Swan Valley Crisis Centre Inc.
- Snow Lake Centre in Family Violence Inc.
- The Women's Centre
- Women's Safe Haven/Resource Service Inc.

#### *Refuges pour femmes victimes de violence*

Dix refuges pour femmes offrent de l'hébergement en situation d'urgence et des services de conseils à l'appui des femmes victimes de violence familiale et de leurs enfants.

- Eastman Crisis Centre Inc.
- Ikwe-Widdjiitiwin Inc.
- Parkland Crisis Centre Inc.
- Portage Women's Shelter Inc.
- Nova House Inc.
- South Central Committee on Family Violence Inc.
- The Pas Committee for Women in Crisis Inc.
- Thompson Crisis Centre Inc.
- Osborne House Inc.
- Westman Women's Shelter (YWCA de Brandon)

### *Lignes d'information et d'écoute d'urgence*

La ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence (1 877 977-0007) offre une source d'information accessible depuis n'importe où dans la province et un soutien aux personnes qui recherchent une aide concernant la violence dans leur famille ou dans la famille d'autres personnes qui leur sont proches.

### *Programmes d'hébergement de deuxième étape*

Il existe quatre programmes d'hébergement de deuxième étape offrant des services et un l'hébergement sûrs, à prix abordable et de longue durée aux femmes qui sortent d'une relation de violence et qui ont des besoins importants. Ces programmes offrent également des services complets de soutien pratique et affectif, qui comprennent des consultations individuelles ou en groupe, un soutien pour les parents et des renseignements.

- Alpha House
- L'Entre-temps des Franco-Manitobaines Inc.
- Samaritan House Ministries Inc.
- W.I.S.H. (Women in Second Stage Housing) Inc.

### *Programmes de soutien urbain*

Sept programmes de soutien en milieu urbain établis à Winnipeg offrent des services de conseils individuels et de longue durée, la possibilité de participer à des groupes de soutien ouverts et fermés, une formation à l'intention d'autres fournisseurs de services et des activités de sensibilisation du public.

- Evolve Program - Clinic Community Health Centre Inc.
- Spirit of Peace Program – Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.
- Family Violence Counseling Program - Ma Mawi Wi Chi Itata Centre Inc.
- Family Violence Counseling Program - Norwest Co-op Community Health Centre
- Immigrant Women's Counseling Services - Nor'West Co-op Community Health Centre
- A Woman's Place - Nor'West Co-op Community Health Centre
- Native Women's Transition Centre
- The Laurel Centre

### *Programmes spécialisés*

Les sept programmes spécialisés suivants offrent des services tels que des visites surveillées, des conseils aux couples, un centre de ressources pour hommes et des programmes à l'intention des hommes qui ont été touchés par des actes de violence familiale.

- Programme d'orientation des couples – Elizabeth Hill Counseling
- Centre de ressources pour hommes – Elizabeth Hill Counseling
- Winnipeg Children's Access Agency
- Interlake/Eastman Visitation Centre
- Brandon Access/Exchange Services
- YWCA de Brandon – Couples' counseling Program
- Men's Program – The Counseling Centre

**Nombre de clients servis par les programmes d'hébergement de deuxième étape**  
De 2003-2004 à 2005-2006

Genre de programme	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Logement provisoire *	169	116	126
Hébergement prolongé **	133	121	147
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>237</b>	<b>273</b>

\* Comprend les femmes et les enfants logeant temporairement dans un refuge.

\*\* Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. Les totaux ne comprennent plus les femmes et les enfants faisant l'objet d'un suivi, lesquels sont, par définition, déjà inclus dans la catégorie des clients en résidence.

**Nombre de clients ayant recours à des programmes de soutien urbain et à des programmes spécialisés**

De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Soutien urbain	3 425	3 522	3 092
Spécialisés*	s/o	s/o	1 354

\* Les données sur les programmes spécialisés ont été recueillies sous cette forme à partir de l'année financière 2005-2006.

**Nombre d'appels reçus sur les lignes d'information et d'écoute d'urgence**

De 2003-2004 à 2005-2006

Genre de service	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Osborne House	7 862	8 888	8 215
Ikwe Widdjiitiwin*	10 533	1 485	1 041
Autres lignes d'écoute d'urgence	10 613	8 581	6 554
<b>Total</b>	<b>29 008</b>	<b>18 954</b>	<b>15 810</b>

\* Ikwe reçoit des appels par l'intermédiaire de la ligne sans frais d'information et d'écoute d'urgence 1 877 comme c'est le cas de tous les autres refuges du Manitoba. Ce refuge également conservé sa propre ligne afin d'améliorer l'accès à ses services pour les femmes qui vivent dans les collectivités rurales autochtones. La diminution du nombre d'appels que Ikwe déclare avoir reçus est attribuable au fait que l'organisme ne compte plus les appels administratifs comme étant des appels passés sur la ligne d'écoute d'urgence.

**Nombre de nuitées – Services de refuges pour femmes**

De 2003-2004 à 2005-2006

Genre d'organisme	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Refuges	45 049	46 499	40 298
Centres de ressources pour femmes	3 247	2 813	1 966
<b>Total</b>	<b>48 296</b>	<b>49 312</b>	<b>42 264</b>

**Nombre de clients servis par les refuges**

De 2003-2004 à 2005-2006

Genre de service	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Intervention d'urgence :			
en résidence	1 555	1 746	1 587
ailleurs	714	593	613
Counseling à l'intention des enfants*	1 289	1 307	1 916
Counseling de suivi	535	481	533
<b>Total**</b>	<b>3 558</b>	<b>3 646</b>	<b>4 116</b>

\* Le counseling à l'intention des enfants comprend les services en résidence et ailleurs. L'augmentation sensible survenue en 2005-2006 est due à un changement dans la façon de compter les cas : ce chiffre comprend maintenant tous les enfants logés dans les refuges, et non pas seulement ceux qui reçoivent un counseling à titre de clients en résidence.

\*\* Comprend les femmes et les enfants qui sont hébergés ou non. Ce total ne comprend pas les cas de suivi qui, par définition, ont déjà été comptés avec les clients en résidence.

**Nombre de clientes servies par les centres de ressources pour femmes**

De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Total*</b>	<b>32 033</b>	<b>34 325</b>	<b>35 492</b>

\* Comprend les clientes du service d'information et d'orientation et du service de counseling.

**Évolution du financement aux organismes externes, en fonction du genre de service (en milliers de dollars)**

<b>Catégorie</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>
Refuges	4 113,2	4 175,3	4 349,1
Dispense des frais	48,1	47,3	83,5
Frais d'installation	633,4	608,5	608,5
Indemnité journalière	1 081,5	1 139,7	984,9
<b>Total partiel, refuges</b>	<b>5 876,2</b>	<b>5 970,8</b>	<b>6 026,0</b>
Hébergement de deuxième étape	418,9	425,3	440,8
Programme de soutien en milieu urbain	1 695,7	1 739,1	1 829,8
Centres de ressources pour femmes	1 246,0	1 251,1	1 295,1
Initiatives de l'enquête Lavoie	575,1	523,0	602,4
<b>Total</b>	<b>9 811,9</b>	<b>9 909,3</b>	<b>10 194,1</b>

## Programme d'aide communautaire

### Objectif

- Contribuer à favoriser le développement social sain des enfants, des familles et des collectivités, en particulier les plus vulnérables, par la mise en place et la gestion d'une gamme complète de services de prévention et d'intervention précoce.

### Responsabilités

- Établir et entretenir des relations avec les organismes communautaires et la Division de la prestation de services dans les communautés afin de mettre en place et de gérer une gamme complète de services de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants, aux familles et aux collectivités vulnérables, dans le cadre d'un système de prestation intégrée des services.
- Participer à des démarches en vue de définir les besoins relatifs au soutien et au développement communautaires ainsi qu'au renforcement des capacités.
- Collaborer avec d'autres divisions afin d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de prestation intégrée des services.
- Représenter la Division et le ministère dans les dossiers concernant le soutien et le développement communautaires.
- Offrir du financement aux organismes communautaires et veiller au respect des exigences en matière de reddition des comptes.
- Offrir du soutien, des conseils et des services de consultation relativement aux questions « d'aide communautaire » (y compris les organismes financés) et au Programme de conciliation familiale. Ce programme offre des services d'information et d'orientation, du counseling en matière de conciliation, des évaluations ordonnées par la Cour, y compris des consultations rapides, des programmes de groupe destinés aux enfants, des services de médiation et de médiation complète ainsi que des services d'éducation des parents.

### 09-4C-3 Programme d'aide communautaire

<b>Dépenses par sous-crédit</b>	<b>Dépenses réelles 2005-2006 en milliers de \$</b>	<b>ÉTP</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006 en milliers de \$</b>	<b>Écart positif (négatif)</b>	<b>Note expl.</b>
Total des salaires et des avantages sociaux	277,7	3,00	325,2	(47,5)	
Autres dépenses	20,2		20,2		
Organismes externes	8 930,8		8 930,8		
Total des autres dépenses	8 951,0		8 951,0		

### Activités/Faits saillants en 2005-2006

En 2005-2006, la Direction était engagée dans les activités principales suivantes :

- Elle a offert un financement à 27 organismes, qui assurent la prestation d'environ 74 programmes à l'intention des enfants et des familles.
- Elle a coordonné l'examen, la négociation, la révision et la mise en œuvre de conventions d'achat de services avec des organismes qui reçoivent un financement.
- Elle a participé à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative ministérielle de prestation intégrée des services.
- Elle a géré des questions relatives au financement, aux collectivités et aux relations avec les organismes et les demandes de renseignements à propos des programmes et des projets des organismes recevant une aide financière.
- Elle a étudié plusieurs propositions dans le cadre d'autres programmes du gouvernement et a offert des conseils à leur sujet.
- Elle a siégé à plusieurs comités interministériels et intergouvernementaux.

### Programme de conciliation familiale

Le Programme de conciliation familiale est exécuté par la Division de la prestation de services dans les communautés du ministère et il constitue le volet de services sociaux de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. La responsabilité de la politique relative à la conciliation familiale revient au Programme d'aide communautaire de la Division des services à l'enfant et à la famille.

À Winnipeg, les services de conciliation familiale sont fournis par le Service de conciliation familiale de la Direction des services à Winnipeg. Dans les autres régions de la province, ils sont offerts par le personnel des bureaux régionaux avec l'aide financière de la Direction des services ruraux et du Nord (Division de la prestation de services dans les communautés) dans la région de l'Ouest, la région des Parcs, la région du Nord (Norman) et la région du Nord (Thompson).

Le Service de conciliation familiale a pour objectif d'assurer la prestation de toute une gamme de services de qualité supérieure en matière de règlement des différends aux familles touchées par une séparation ou un divorce, en cherchant avant toute chose à maintenir la fonction parentale.

Pour atteindre son objectif, le Programme de conciliation familiale exerce les activités suivantes :

- il administre les services de conciliation familiale à Winnipeg, lesquels prêtent leur assistance à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine au chapitre des services sociaux de différentes façons (services d'information et d'orientation, évaluations ordonnées par la Cour, ce qui comprend la consultation rapide, la médiation, la conciliation, la consultation, les programmes de groupe et le programme d'éducation des parents);
- il élabore les politiques relatives aux programmes et aux normes de service dans l'ensemble de la province et il en assure la surveillance;
- il se charge de la formation, des services de consultation et du leadership relativement à l'établissement de services régionaux;
- il consulte d'autres organismes, les professionnels et la population.

Ces activités requièrent la prestation des services suivants :

- Assurés dès le départ, les **Services d'information et d'orientation** aident les particuliers et les familles à régler des problèmes et à trouver les solutions possibles, les renseignent sur les services communautaires et publics qui pourraient leur convenir et les orientent en conséquence.
- Les **Services de consultation en matière de conciliation** sont offerts à court terme afin d'aider les parents et les enfants à s'adapter à la réorganisation familiale à la suite d'une séparation ou d'un divorce.
- Le **Service de médiation** est une forme d'intervention structurée à court terme conçue pour aider les parents qui vivent une séparation ou un divorce à élaborer un plan de garde parentale, à maintenir les liens entre enfants, parents et famille élargie et à protéger les enfants des conflits parentaux. La médiation est la formule privilégiée de règlement des conflits concernant la garde et le droit de visite. Les parents peuvent aussi recourir à la médiation pour régler les questions financières afférentes à leur séparation (comédiation globale), comme la pension alimentaire des enfants et du conjoint, et le partage des biens matrimoniaux.
- Les **rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux** fournissent des évaluations familiales détaillées, des opinions professionnelles et des recommandations à la Cour concernant la garde, le droit de visite et la tutelle qui tiennent compte des intérêts des enfants. Cette façon de procéder permet de régler les conflits en matière de garde, de droit de visite et de tutelle en fournissant des renseignements qui peuvent servir dans les réunions en vue d'un règlement, au cours des négociations avec les avocats ou pendant le procès si les circonstances le justifient. Ce processus sert les parents, les enfants, les avocats et la Cour, car les autorités compétentes recommandent alors des mesures et l'utilisation de ressources qui peuvent aider à atténuer les effets destructeurs des conflits sur les familles concernées.
- Le **Service de consultation rapide** (projet pilote – le financement fédéral prendra fin en 2008) constitue une forme de consultation de plus courte durée à l'intention des familles et des enfants; il est à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et il fournit des renseignements supplémentaires issus de la consultation et concernant le temps partagé, les besoins liés au développement de l'enfant, la communication parentale et d'autres aspects des plans parentaux pour les enfants de tous les âges.

- Le **programme d'éducation des parents** « Pour l'amour des enfants » éduque les parents et les sensibilise aux besoins de leurs enfants dans une situation de divorce. Ce programme est conçu pour aider tous les parents qui se séparent et constitue un premier pas essentiel vers la médiation.
- Destiné aux enfants de 8 à 12 ans, le **Groupe de soutien pour enfants** aide les enfants traumatisés, perdus et désorganisés à la suite d'un divorce. Les séances du Groupe durent 10 semaines et s'adressent aux enfants qui vivent dans des familles touchées par un conflit parental grave. Il existe aussi une séance d'information et d'éducation plus courte pour les enfants de 12 ans et plus.
- Le personnel présente des **exposés** sur les enfants et le divorce aux membres d'organismes communautaires et siège à divers comités de la collectivité et du gouvernement.

## Activités/Faits saillants en 2005-2006

Plusieurs réalisations, dans l'ensemble de la province, sont à mettre au compte du Programme de conciliation familiale en 2005-2006 :

- Le Programme de conciliation familiale a assuré la prestation de services de conciliation familiale de qualité supérieure, qui comprenaient 2 267 prises de contact avec les clients et qui ont permis à 3 070 clients de recevoir des services dans le cadre du programme d'éducation des parents « Pour l'amour des enfants », dont la mise en œuvre et l'expansion se sont poursuivies.
- Il a assuré la prestation de services de consultation en matière de conciliation (18 prises de contact avec les clients).
- Il a offert des services de médiation à 481 familles.
- Il a rédigé 230 rapports d'évaluation ordonnés par les tribunaux.
- Il a offert des services de consultation rapide à 128 familles.
- Il a animé des ateliers pour enfants, auxquels ont participé 29 enfants.

Ces réalisations mises à part, le Programme de conciliation familiale était en 2005-2006 engagé dans les activités suivantes :

- Il a continué à informer et à sensibiliser la population aux besoins des familles touchées par un divorce et aux services de conciliation familiale, en présentant un grand nombre d'exposés et en organisant des réunions.
- Il a continué à décrire les services de conciliation familiale aux avocats et aux juges, afin d'en promouvoir une utilisation plus judicieuse et d'encourager une meilleure orientation des cas.
- Il a continué à examiner les programmes éducatifs à l'intention des parents qui divorcent ou se séparent et de leurs enfants afin de choisir les programmes les plus efficaces (p. ex., le service supplémentaire destiné aux adolescents).
- Il a continué à rédiger et à passer en revue les lignes directrices du programme.
- Il a continué à utiliser des services d'évaluation ciblés qui répondent aux besoins différenciés des familles qui vivent une séparation ou un divorce.

- Il a examiné des solutions de rechange pour le règlement des différends, par exemple, le service d'évaluation neutre précoce, en vue de les intégrer éventuellement dans les services de conciliation familiale.
- Il a maintenu le Service de consultation rapide; celui-ci propose aux familles et aux juges des conseils sur des questions en litige dans un laps de temps plus court, est particulièrement à l'écoute des enfants de 11 à 16 ans et propose aussi des conseils sur d'autres questions touchant les enfants de tous les âges.

## Profil du Service de conciliation familiale

Genre de service	2003-2004				2004-2005				2005-2006									
	Wpg	Ouest	Parcs	Thompson	Nor-man	Total	Wpg	Ouest	Parcs	Thompson	Nor-man	Total	Wpg	Ouest	Parcs	Thompson	Nor-man	Total
Information et orientation	1 853	599	11	98	27	2 588	1 878	519	1	29	42	2 469	1 732	459	-	31	45	2 267
Consultation en matière de conciliation	15	3	8	9	1	36	28	6	2	1	-	37	12	6	-	-	-	18
Médiation	461	95	23	25	12	616	469	94	18	8	14	603	387	65	-	14	15	481
Rapport d'évaluation ordonné par les tribunaux	255	34	11	10	18	328	221	46	11	18	7	303	163	44	4	10	9	230
Consultation rapide	133	-	-	-	-	133	124	-	-	-	-	124	128	-	-	-	-	128
Thérapie de groupe pour enfants	20	7	-	-	12	39	16	11	-	-	-	27	29	-	-	-	-	29
Programme d'éducation des parents	3 432	339	96	49	127	4 043	2 865	247	42	5	76	3 235	2 754	264	-	10	42	3 070
<b>TOTAL</b>	<b>6 169</b>	<b>1 077</b>	<b>149</b>	<b>191</b>	<b>197</b>	<b>7 783</b>	<b>5 601</b>	<b>923</b>	<b>74</b>	<b>61</b>	<b>139</b>	<b>6 798</b>	<b>5 205</b>	<b>838</b>	<b>4</b>	<b>65</b>	<b>111</b>	<b>6 223</b>

## Sources de renvoi au service de médiation du Service de conciliation familiale

Source de renvoi	Winnipeg		Région de l'Ouest		Région des Parcs			Région du Nord (Thompson)			Région du Nord (Norman)				
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Tribunaux	25 %	19 %	19 %	7 %	2 %	2 %	8 %	-	-	8 %	-	7 %	8 %	7 %	-
Avocat	4 %	5 %	4 %	26 %	22 %	23 %	4 %	-	-	50 %	37 %	14 %	-	50 %	14 %
Propre initiative	71 %	75 %	77 %	62 %	74 %	75 %	88 %	94 %	-	42 %	63 %	72 %	84 %	43 %	79 %
Autre	-	1 %	-	5 %	2 %	-	-	6 %	-	-	-	7 %	8 %	-	7 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les clients de la Région des Parcs ont été servis par l'intermédiaire d'autres régions en 2005-2006.